

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 28 Mai 2014

7 - COMMUNICATION

7.6 - Création de kit de bienvenue à destination des nouveaux arrivants et mise à disposition de titres de transport

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME MARTI, MM RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. LAFON, LERY.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Tisséo-SMTC met en œuvre des décisions incitatives et innovantes visant à favoriser l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle. Dans le cadre de cette politique de conquête de nouveaux usagers des transports en commun, un kit est créé à destination des nouveaux arrivants dans le périmètre des transports urbains, qui se comptent en milliers chaque année.

Ce kit personnalisé est mis à disposition des maires des communes desservies par le réseau Tisséo qui peuvent à leur tour le remettre à leurs administrés tout au long de l'année ou bien lors de la traditionnelle réunion de bienvenue.

Les nouveaux arrivants pourront trouver à l'intérieur de ce kit, les documents d'information voyageurs qui leur seront utiles pour se déplacer sur le réseau ainsi qu'un ticket 1 déplacement offert.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il a été proposé de créer 10 000 kits de bienvenue contenant chacun un titre de transport afin de faciliter le déplacement des nouveaux arrivants dans l'agglomération toulousaine et de les inciter à utiliser les transports en commun.

La prise en charge financière de Tisséo-SMTC s'établit comme suit :

- **Perte de recette**

Tisséo-SMTC s'engage à prendre en charge la recette non perçue par l'EPIC à hauteur de 10 000 tickets 1 déplacement

VALEUR UNITAIRE 1€44 HT / 1€60 TTC

Le montant total pris en charge est donc de 14 400€ HT soit 16 000 € TTC.

* *
*

Le Comité Syndical :

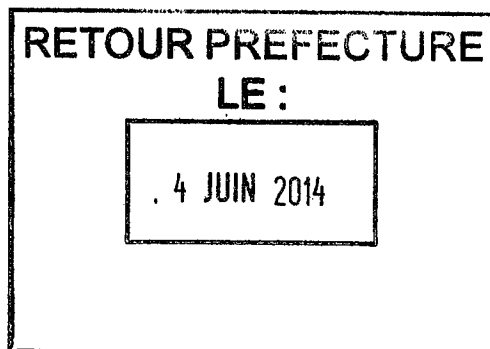
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la présente délibération

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la présente délibération

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel LATTES'.

Jean-Michel LATTES